

acuité particulière pour les fidèles appartenant aux Églises de rite oriental, souvent minorisés face à l'Église latine. L'instruction *Erga migrantes caritas Christi* vise particulièrement à garantir la protection de leurs droits.

L'ouvrage, à tonalité principalement canonique, comme on l'aura constaté, se termine par une présentation des organes romains plus spécialement chargés de la pastorale des migrants. — B. Malvaux sj

BIANCHI L., **Monologo partigiano sulla gratuità**. Appunti per una storia della gratuità del ministero nella Chiesa, coll. Scritti monastici/Interquaestiones, Padova, Poligrafo, 2004, 24x16, 253 p., 15 €. ISBN 88-7115-248-4.

L. Bianchi a été professeur, prêtre-ouvrier, infirmier, etc. et se retrouve actuellement traducteur et chapelain de sœurs bénédictines. Son livre date de 1981 et il n'a pas alors trouvé d'éditeur. Ayant déjà écrit sur la gratuité, il a cherché en vain un spécialiste pour écrire l'histoire de la gratuité du ministère. C'est pourquoi il nous livre ces simples «notes» sur l'histoire de cette gratuité en nous prévenant qu'il s'agit d'un «monologue partisan», monologue parce qu'il n'a pas trouvé d'évêque pour dialoguer avec lui. Tout est parti de la question d'un ouvrier incroyant, compagnon d'usine, qui lui a demandé quand il quitterait cette «Église malhonnête» qui arrivait à tirer profit même de Dieu.

Bianchi reconnaît que l'Évangile et Paul admettent deux orientations pour les apôtres: «donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement» et «l'ouvrier mérite son salaire». Probablement seul parmi les apôtres, Paul n'a pas voulu être à charge aux convertis et a mis son point d'honneur à vivre de son travail, bien qu'il ait accepté d'être aidé financièrement par les seuls Philippiens (cf. Ph 4,15). Pour y voir plus

clair, l'A. a alors interrogé l'histoire en vue d'y découvrir une «tendance continue» à imiter la gratuité de Paul. Il passe alors en revue les premiers chrétiens, les règles monastiques, les conciles, les ordres issus de la Renaissance (Barnabites, Théatins, capucins, jésuites) jusqu'à la session du Concile de Trente à Bologne tenue dans des circonstances très spéciales. Il regrette que Vatican II parlant des prêtres n'ait pas traité de la gratuité, comme si «la feuille de paie» allait de soi (il parle dans le contexte italien de 1981).

Alors, que faire? Que propose l'A. de cette longue mais vivante réflexion? Il ne demande pas d'imposer à tous les prêtres la gratuité du ministère et l'obligation de gagner sa vie, mais il aurait souhaité et souhaite ardemment que l'Église rappelle et propose l'exemple de saint Paul qui tenait tant à la gratuité du ministère et gagnait sa vie par son travail. Quel travail proposer? Tous les travaux honnêtes compatibles avec l'état sacerdotal: en usine, dans une petite entreprise ou comme petit artisan, agriculteur, etc. Il admet le métier de professeur, mais refuse qu'on subsidie les cours de religion. Il voit fort bien des prêtres vivre en groupe et mettre leurs gains en commun.

Bianchi n'est pas un utopiste farfelu, mais un prêtre qui aime son Église et voudrait la voir plus belle. Il sait que sa réflexion est partisane, mais il ose espérer qu'elle gagnera l'assentiment de certains. L'A. écrit agréablement et on ne s'ennuie pas en lisant son récit vivant et chargé d'expérience. Mais l'argent demeure toujours un sujet très brûlant... — B. Clarot sj

MARTELLI M., **Teologia del terrore**. Filosofia, religione e politica dopo l'11 settembre, préf. P. DE BENEDETTI, Roma, Manifestolibri, 2005, 21x15, 199 p., 20 €. ISBN 88-7285-419-9.

En écho à *La philosophie de la terreur* de G. Borradori (*Dialoghi con Jurgen*